



Durée de vie des documents

Quel papiers administratifs faut-il garder ? Combien de temps ? Nous vous indiquons les règles à connaître pour les principaux documents de la vie courante.

Par ExPERLUETTE 2024 source service-public.fr

Informations

Les durées indiquées dans cette page sont des durées minimales durant lesquelles il est prudent de garder les documents.

Il s'agit des délais durant lesquels vous pouvez exercer un droit. Par exemple, demander un remboursement.

Il peut aussi s'agir des délais pendant lesquels on peut vous réclamer quelque chose. Par exemple, payer une amende.

Vous pouvez bien sûr garder vos documents plus longtemps, notamment pour apporter une preuve devant la justice.

En effet, les délais indiqués ne prennent pas en compte tous les cas de figure.

Ainsi, les délais peuvent être allongés si la prescription: Expiration d'un droit après un certain délai est suspendue ou interrompue. Par exemple, certains délais sont suspendus tant qu'une personne est mineure et commencent à courir uniquement à partir de la majorité.

Les documents peuvent aussi servir de preuve à l'appui d'actions très différentes.

SOMMAIRE

 Assurance _____	Page 3
 Banque _____	Page 4
 Consommation - Appareil ménager _____	Page 5
 Famille – Scolarité _____	Page 6
 Impôts et taxes _____	Page 7
 Logement _____	Page 8 et 9
 Papiers d'une personne décédée _____	Page 10
 Papiers militaires _____	Page 11
 Particulier employeur _____	Page 12
 Santé _____	Page 13
 Travail - chômage – retraite _____	Page 14 et 15
 Véhicule : voiture, utilitaire _____	Page 16

Durée minimale de conservation des documents liés à l'assurance

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Quittance • Avis d'échéance • Courrier de résiliation • Preuve du règlement 	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'informations automobile	Permanente	Le relevé d'informations est délivré par votre assureur à la fin du contrat ou sur demande. Le relevé indique le coefficient de réduction-majoration de votre prime d'assurance (bonus-malus).
Assurance vie	10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
Domage corporel	10 ans	

Durée minimale de conservation des documents liés à la banque

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
Chèque à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due
Contrat de crédit immobilier et crédit à la consommation + justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Dossier concernant un compte (compte courant, PEL, livret A...) Exemple : convention d'ouverture de compte	5 ans	À partir de la clôture du compte
<ul style="list-style-type: none"> • Relevé de compte (compte courant, PEL, livret A,...) • Talon de chèque 	5 ans	À partir de l'opération Toutefois un débit frauduleux doit être contesté dans un délai maximum de 13 mois
Ticket de carte bancaire : paiement et retrait	Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 13 mois

CONSOMMATION – Appareil ménager

Durée minimale de conservation des documents liés à la consommation

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
Certificat de garantie	Jusqu'à la fin de la garantie	
Facture d'un appareil ménager (par exemple, machine à laver, téléviseur)	Jusqu'à la fin de la garantie	Il peut être utile de conserver la facture tant que vous détenez l'appareil ménager chez vous. En effet, en cas de vol ou de sinistre, la facture sert de preuve si vous souhaitez demander une indemnisation à votre assureur.

FAMILLE / scolarité

Durée minimale de conservation des documents liés à la famille

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
Acte d'état civil: Acte de naissance, de reconnaissance, de mariage ou de décès : copie intégrale et extrait	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	Vous avez 2 ans pour agir si vous n'avez pas perçu le bon montant. La Caf a également 2 ans pour se faire rembourser un trop perçu. Ce délai passe à 5 ans en cas de fraude de votre part.
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, vous pouvez demander une copie au tribunal
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut vous en délivrer une copie
Contrat de mariage : documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donatio ou legs	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi
Convention de Pacs	Permanente	En cas de perte, un notaire peut fournir une copie, mais pas le tribunal ni la mairie
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie
Diplôme	Permanente	En cas de perte, vous pouvez demander une preuve de votre réussite à l'examen.

IMPOTS et taxes

Durée minimale de conservation des documents liés à aux impôts

Les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles l'administration fiscale dispose d'un droit de reprise : Possibilité donnée à l'administration de réparer les oublis et les erreurs constatés en matière d'impôts (assiette, recouvrement, calcul du montant). Vous pouvez bien évidemment garder vos déclarations de revenus et avis d'imposition plus longtemps.

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
<ul style="list-style-type: none">• Déclaration de revenus• Avis d'imposition sur le revenu• Justificatifs utilisés. Par exemple, justificatifs des frais réels	3 ans Ce délai correspond au droit de reprise de l'administration	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition. Par exemple, déclaration 2021 à conserver jusqu'à la fin 2024.
Avis d'impôts locaux : taxe foncière, taxe d'habitation	1 an Ce délai correspond au droit de reprise de l'administration	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement

Durée minimale de conservation des documents liés au logement

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Facture d'électricité • Facture de gaz 	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Facture d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans si c'est un fournisseur public, 2 ans si c'est un fournisseur privé.
<ul style="list-style-type: none"> • Facture de téléphone fixe et mobile • Facture internet 	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans à partir de la restitution	
Facture liée aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Gros œuvre : 10 ans • Petits travaux (par exemple, fenêtres) : 2 ans
Certificat de ramonage	1 an	
Attestation d'entretien annuel d'une chaudière	2 ans	
Acte de vente (aussi appelé titre de propriété)	Permatente	Si nécessaire, vous pouvez demander une copie au notaire détenteur de la minute
<ul style="list-style-type: none"> • Preuve du paiement des charges de copropriété • Correspondances avec le syndic • Procès verbal d'assemblée générale de copropriété 	5 ans	Avant le 25 novembre 2018, le délai d'action du copropriétaire pour toute action personnelle était de 10 ans (par exemple, violation du règlement de copropriété)

<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de location • État des lieux • Quittance de loyer 	Durée de la location + 3 ans	Le délai est identique pour un logement vide ou meublé.
Courrier de révision de loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique à un logement loué à titre de résidence principale vide ou meublé.
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie
Justificatif de versement de l'aide personnalisée au logement (APL)	2 ans	

PAPIER d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt.

En effet, certains documents peuvent prouver des dettes ou des créances (Droit permettant à une personne d'exiger quelque chose d'une autre personne, en général le paiement d'une somme d'argent. Terme souvent utilisé pour désigner la somme due) transmises aux ayants droit (Celui qui bénéficie d'un droit par le biais d'un parent ou d'un proche) lors de la succession.

Certaines prestations sociales versées après le décès du bénéficiaire peuvent être recouvrées (Procédure de l'administration pour obtenir le paiement d'une somme due) auprès des ayants droit (Celui qui bénéficie d'un droit par le biais d'un parent ou d'un proche) pendant 5 ans à partir du décès.

PAPIERS MILITAIRES

Durée minimale de conservation des documents liés aux documents militaires

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
Livret militaire	Permanente	
Attestation des services accomplis ou état signalétique des services	Permanente	L'attestation prouve que les services militaires ou assimilés ont bien été accomplis. Les organismes de retraite ou de sécurité sociale peuvent vous la réclamer.

PARTICULIER EMPLOYEUR

Durée minimale de conservation des documents concernant le particulier employeur

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
Bulletin de paye du salarié : double papier ou sous forme électronique	5 ans	
Contrat de travail du salarié	5 ans à partir de la fin du contrat de travail	
Document relatif aux charges sociales	3 ans	En cas de contrôle de l'administration fiscale
Comptabilisation des horaires du salarié	1 an (3 ans lorsque le salarié réclame le paiement des heures supplémentaires)	En cas de contrôle de l'inspection du travail
Déclaration d'accident du travail auprès de la caisse primaire d'assurance maladie	5 ans	
Attestation fiscale	3 ans Ce délai correspond au droit de reprise de l'administration	Justificatif à produire pour bénéficier du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile
Solde de tout compte	3 ans	Le délai pour contester les sommes indiquées sur le solde de tout compte dépend de votre signature ou de l'absence de votre signature du reçu

Durée minimale de conservation des documents liés à la santé

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
Relevé de remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu. Le délai est de 5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration.
<ul style="list-style-type: none"> • Carte de mutuelle • Relevé de remboursement 	Variable selon l'organisme	Se référer aux délais prévus dans le contrat
Facture d'un hôpital public	4 ans	
Facture d'un établissement de santé privé	2 ans	
Ordonnance	1 an (sauf pour les lunettes et les audioprothèses)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 an pour la délivrance de lunettes d'une personne de moins de 16 ans • 5 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne entre 16 et 42 ans • 3 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne âgée de 43 ans ou plus • Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses
Preuve du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation (Ensemble des opérations qui permet de déterminer le droit d'un assuré à une pension de vieillesse et à la calculer) des droits à la retraite	
<ul style="list-style-type: none"> • Carnet de vaccination • Carte de groupe sanguin • Carnet de santé 	Permanente	
<ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical • Examen médical (par exemple, radiographie) 	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

TRAVAIL – CHOMAGE - RETRAITE

Durée minimale de conservation des documents liés au travail, chômage et à la retraite

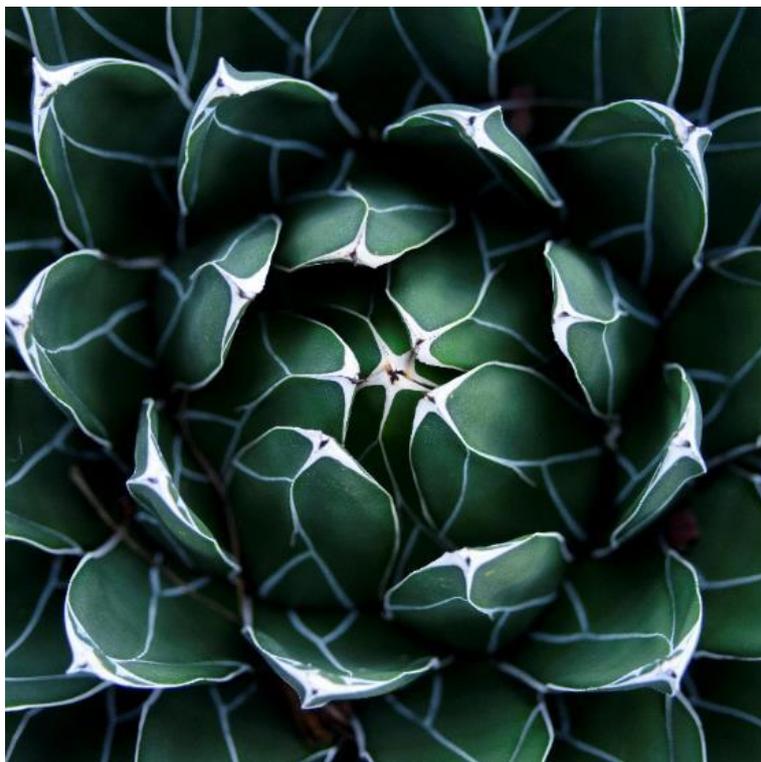
<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin de salaire • Contrat de travail • Certificat de travail • Relevé d'indemnités journalières de maladie et de maternité 	Jusqu'à la liquidation de la retraite	<p>Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.</p> <p>Un justificatif d'indemnités journalières doit être gardé au moins 2 ans, mais il est prudent de le conserver jusqu'à la liquidation de la retraite.</p> <p>Il peut être utile de garder les bulletins de salaire après le départ à la retraite pour le calcul de la rente en cas de maladie professionnelle survenant à un retraité.</p>
Attestation Pôle emploi	2 ans à partir de la date d'inscription comme demandeur d'emploi	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite
Solde de tout compte	3 ans	Le délai pour contester les sommes indiquées sur le solde de tout compte dépend de votre signature ou de l'absence de votre signature du reçu.
Justificatif de versement d'allocations chômage	3 ans	<p>La durée de 3 ans correspond au délai de reprise en cas de trop perçu constaté par Pôle Emploi.</p> <p>Ce délai passe à 10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration.</p> <p>Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.</p>
Bulletin de paiement de la pension de retraite	Permanente	Document utile pour le calcul de vos droits à la pension de réversion
⬇	⬇	⬇

Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels
Carte d'invalidité d'un enfant	Jusqu'à la liquidation de la retraite	Assumer la charge d'un enfant handicapé permet de recevoir une majoration. Vous devez donc conserver tous les justificatifs.

VEHICULE : voiture, utilitaire ...

Durée minimale de conservation des documents liés au véhicule

<u>Type de document</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Précisions</u>
PV pour amende forfaitaire	3 ans	Vous ne devez plus rien si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification
Facture : achat, réparation...	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente compte tenu de la garantie des vices cachés
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	+ jusqu'à réception du permis
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule	Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire



Toute reproduction est interdite

SARL ExPERLUETTE

1 Rue Jean Walton 33 450 Montussan

05 00 00 00 00 - www.experluette.fr – contact@experluette.fr

SIREN – APE – SA au capital de 1000€ - TVA